

CONSEIL D'ECOLE D'EYJEAUX

En date du mardi 19 décembre 2017

Personnes présentes :

Les enseignants : Mme GAUMONDIE, Mme BAUMARD, Mme BEILLER, M. LEVASSEUR, M BRUNOT (enseignant assurant la décharge de direction le lundi et un mercredi sur quatre), M. HATWELL, directeur et enseignant CE2/CM1.

Le Maire et les élus : M. ROUX, Mme CHEPTOU (adjointe au maire), Mme GIRAUD (conseillère municipale-commission scolaire)

DDEN : Mr JOASSIM

Les parents d'élèves titulaires : Mme REDON GRATELOUBE, Mme JOUHANNEAU, Mme JOURDE, Mme FABRY-GONZALES, M D'HOOGHE.

Les parents d'élèves suppléants : Mme DEGABRIEL, Mme POCHAT COTILLOUX

Excusés :

-M ROUSSEAU, Inspecteur de l'Education Nationale Haute Vienne 6.

-M BEAUGE, enseignant spécialisé qui intervient sur trois écoles dont celle d'Eyjeaux chaque lundi.

-Mme COUPE, Mme LETRANGE, enseignantes PS/MS et ULIS.

-Mme BARRY, M JOUANIE, représentants des parents d'élèves.

Secrétaire de séance : Mme Degabriel (parents d'élèves suppléants)

ORDRE DU JOUR :

Rythmes scolaires : organisation de ma semaine scolaire sur 4 jours ou 4,5 jours à la rentrée 2018.

Début de séance : 18h00

Le directeur remercie les participants de leur présence à ce deuxième Conseil de l'année. Un tour de table est fait pour les présentations. Il est précisé qu'il n'y a pas eu de questions transmises par les représentants des parents d'élèves.

M Hatwell fait un rappel des différentes informations dont il faut tenir compte avant d'ouvrir le débat précédant le vote.

Suite à la consultation réalisée auprès des parents d'élèves, constat est fait que 69 % des parents sont favorables aux 4.5 jours et 31 % aux 4 jours. Le taux de participation à cette consultation a été de 71 %.

Mme Grateloube et M d'Hooge ont réagi sur le fait que les parents ont été interrogés sur ce

sujet sans connaître en détail les différentes modalités concernant les changements liés à tel ou tel rythme.

Les documents émanant de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale nécessaires à une demande de modification des rythmes scolaires sont présentés. La demande doit être formulée conjointement par le Conseil municipal et par le Conseil d'Ecole.

Les différentes organisations pour la semaine scolaire sont :

- 4 jours et demi avec le mercredi matin ou le samedi matin (réforme Peillon)
- 4 jours et demi avec libération d'une après-midi (décret Hamon)
- 4 jours

L'organisation d'une semaine de 4,5 jours avec le samedi matin n'avait pas été retenue lors du premier conseil d'école et ne sera donc pas abordée.

Les demandes de dérogations au cadre légal de 4,5 jours ou de modifications des horaires sont à transmettre avant le 9 mars 2018 à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN).

Mr Roux fait également un rappel de la procédure. Une dérogation est possible pour un passage à 4 jours pour la rentrée scolaire 2018.

La proposition sera envoyée à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale.

L'agglomération de Limoges métropole demande une réponse avant le 31 décembre 2017. A ce jour nous ne savons pas si l'agglomération souhaite une uniformisation dans toutes les écoles présentes sur son territoire.

Suite au vote à la fin de ce Conseil d'Ecole, le Procès Verbal présentant le résultat sera transmis à la DSDEN. La demande doit être faite à cette dernière avant le 9 mars 2018. Si un désaccord est observé entre le conseil d'école et la mairie, les propositions des deux entités seront envoyées à la DSDEN qui prendra la décision finale.

Les deux organisations sont présentées et détaillées.

1. Organisation à 4 jours

Mr Roux explique que ce choix est celui qui serait souhaité par la commune dans un but de faciliter la gestion. Un appel au collège de Pierre-Buffière a été fait. En effet, ce dernier a reçu depuis plusieurs années des enfants qui ont connu les rythmes à 4 jours et d'autres à 4.5 jours. Les élus souhaitent savoir si une différence avait été ressentie par les enfants, si un rythme était plus favorable aux apprentissages et au bien-être de l'enfant. Aucune étude n'a été menée par le collège à ce sujet.

La mairie souhaite des horaires identiques pour tous les jours d'école. Les horaires de l'école seraient les suivants : 9h – 12h le matin et 13h30 – 16h30 l'après-midi.

Un mode de garde doit donc être envisagé pour le mercredi matin. Le maire rappelle néanmoins que dans la plupart des cas les enfants s'adaptent au rythme familial et professionnel de leurs parents et non l'inverse.

Question des parents d'élèves : « Que va-t-on faire de nos enfants le mercredi matin et que vont faire nos enfants sur ce temps ? »

Le maire évoque trois possibilités :

- La commune de Boisseuil a choisi de rester à 4.5 jours, ainsi le centre aéré restera fermé le mercredi matin. Si la commune d'Eyjeaux souhaite utiliser le centre aéré, elle devra proposer un directeur, et participer à l'organisation et au fonctionnement.
- La mairie est toujours dans l'attente d'une réponse du centre aéré d'Aureil mais la capacité de ce dernier ne serait pas suffisante pour accueillir tous les enfants concernés par un mode de garde le mercredi matin si l'école d'Aureil passe à une semaine de 4 jours. Au moment où se tient ce Conseil d'école, le choix n'a pas été fait sur la commune d'Aureil.
- La garderie de l'école peut être ouverte le mercredi matin et les enfants seraient ensuite transférés au centre aéré de Boisseuil (pour information l'après-midi au centre aéré est facturé 8,30 euros). L'organisation de cette matinée n'a pas été étudiée par la commune pour le moment (garderie pure ou activités proposées aux enfants par groupe).

Le nombre d'enfants ayant besoin d'un mode de garde organisé par la municipalité est évalué à 50.

Le tarif pour une garderie à Eyjeaux le mercredi matin n'a pas été défini.

Si le choix d'une semaine à 4 jours est retenu, les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) dispensées par les enseignants pourraient être envisagés avant ou après l'école mais se posera le problème des transports scolaires : les élèves prenant le car n'arriveraient pas le matin à l'heure des APC et le soir le car partira avant le début des APC. Pour rappel, une semaine d'école est composée de 24 heures d'école et d'un temps d'APC qui peut être compris entre 30 minutes et 1 heure selon l'organisation retenue.

Si les APC sont dispensées sur la pause de midi qui serait à ce moment-là de 2h, tous les enfants pourraient y aller mais le problème de la surveillance dans la cour devra être solutionné. De plus, les enseignants rappellent que deux heures de coupure à midi, c'est très long pour les enfants. Pour rappel, le temps minimum de la pause méridienne doit être d'1h30.

2. Organisation à 4.5 jours

La mairie demande que si ce choix est retenu, les horaires de l'école devront être aménagés pour être tous les jours identiques, cela dans un souci de gestion.

Mr Hatwell demande s'il y aurait la possibilité d'avancer l'heure de départ du car avec une fin

d'école à 15h45 ou 16h.

Les horaires envisagés seraient 9h – 12 h et 13h45 – 16h ou 13h30 – 15h45 avec un départ des transports scolaires à 16h00 ou 16h15.

Les APC pourraient être placés après la journée de classe de 15h45 à 16h15 et le matin avant l'école pour une durée comprise entre 30 minutes et une heure.

Pour cette dernière possibilité, il se pose aussi la question des transports scolaires : les élèves allant en APC le matin devront être emmenés par les familles.

La mairie rappelle que le fond d'amorçage dont dispose la mairie pour les TAP sera probablement supprimé à la rentrée 2018.

L'organisation des TAP serait modifiée.

A ce jour, les TAP sont gratuits pour les familles. Le coût des TAP est assuré par la municipalité et par l'Etat dans le cadre du fond d'amorçage ; l'animation est effectuée par les employées de l'école, des bénévoles et des associations communales et hors commune.

Un passage à 4 jours supprimerait les TAP. La mairie insiste sur le fait que les TAP ne seraient pas forcément arrêtés dans le cas d'un maintien à 4,5 jours. Les TAP sont proposés par la mairie mais ne sont pas obligatoires.

Il est possible aussi que le temps des TAP ait lieu après le départ des élèves prenant les transports scolaires.

Les parents d'élèves interviennent sur le fait que quelle que soit la solution retenue, ce sont les parents qui vont subir le coût financier lié à ces changements, soit en garderie, soit en assistante maternelle, ou tout autre mode de garde.

M D'Hooge interroge la mairie le coût financier d'une semaine à 4 jours par rapport à une semaine à 4,5 jours.

Pour M le Maire, cela permettra de libérer le personnel municipal qui travaille le mercredi matin.

Le temps de travail des ATSEM non effectué le mercredi matin serait déplacé sur les quatre journées rallongées par rapport aux journées actuelles.

Mme Grateloube estime qu'il ne faut pas faire des TAP une priorité si l'organisation est trop compliquée à mettre en œuvre.

Les parents d'élèves souhaitent connaître l'avis de Mr Joassim sur les rythmes scolaires. Pour lui, le rythme à 4,5 jours est le plus souhaitable.

3. Vote

A la demande de certains présents, le vote se fait à bulletin secret.

Les parents d'élèves disposent de 7 voix, la commune de 2 voix, l'équipe enseignante de 6 voix et la DDEN 1 voix.

Suite au dépouillement, les résultats suivants ont été constatés :

-10 voix favorables pour un maintien à 4,5 jours

-6 voix favorables à un passage à 4 jours,

-62.5 % pour 4,5 jours et 37,5 % pour 4 jours.

Suite au résultat de ce Conseil d'école, il est observé un désaccord entre la décision du conseil d'école pour un maintien à 4,5 jours et le souhait de la municipalité pour un passage à 4 jours. Les deux positions seront donc envoyées à la DSDEN ainsi qu'à l'agglomération de Limoges Métropole.

4. Date du prochain conseil d'école

Le prochain conseil d'école aura lieu le lundi 5 mars 2018. Les horaires définitifs de l'école pour la rentrée 2018 devront être fixés au cours de ce dernier pour une transmission avant le 9 mars à la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale.

La séance est levée à 20h55.

M Hatwell remercie toutes les personnes présentes.

La secrétaire de séance

Mme Degabriel

Le président du Conseil d'école

M Hatwell